

DEPARTEMENT DES
LANDES

COMMUNE
D'EYRES-MONCUBE

PROCES- VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2020 à 20h00, à la salle
du Conseil, sous la Présidence de Bernard
LABADIE, Maire, en session ordinaire.

Membres présents : LABADIE Bernard, LABADIE Benoît, BARROUILHET Laurence, DUTOYA Didier, BOUNIORT Jean-Marc, CHAPUY Ligia, CLAVÉ Séverine, DUCOS Bruno, MEUNIER Monique

Membres excusés : DARBINS Jean-Jacques, LEFRANC Hervé

Secrétaire de séance : BARROUILHET Laurence

Date de convocation : 10 décembre 2020

Approbation du procès-verbal du 9 novembre 2020

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés APPROUVE le procès-verbal du 9 novembre 2020.

DCM2020 35 : Désignation du délégué à la protection des données

Les collectivités locales sont amenées à recourir de façon croissante aux moyens informatiques pour gérer les nombreux services dont elles ont la compétence.

Simultanément, les dispositifs de contrôle liés aux nouvelles technologies se multiplient et le recours au réseau internet facilite le développement des téléservices locaux de l'administration électronique à destination des administrés.

Ces applications et fichiers recensent de nombreuses informations à caractère personnel sur les administrés ou autres usagers.

La loi Informatique et Libertés n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée, fixe un cadre à la collecte et au traitement de ces données afin de les protéger, dans la mesure où leur divulgation ou leur mauvaise utilisation est susceptible de porter atteinte aux droits et libertés des personnes ou à leur vie privée.

Afin d'accompagner les collectivités à respecter les obligations en matière de protection de données à caractère personnel, l'ALPI propose une prestation relative à la protection des données personnelles et d'un service mutualisé « Délégué à la Protection des Données Personnelles ». La prestation est formalisée par un accord sur l'accompagnement à la protection des données à caractère personnel,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la désignation de l'Agence Landaise Pour l'Informatique comme Délégué à la Protection des Données,
- **APPROUVE** les termes du contrat d'accompagnement au service du Délégué à la Protection des Données de l'ALPI,
- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention et tous documents nécessaires à l'exécution de cette affaire.